

Le Courriel d information

n°335 – Mardi 28 mai 2002.

LES FRACTURES ET LES PONTS POSSIBLES

Dans ce numéro

1. Evolution syndicale américaine ? (Par Steve Early)
"Une action politique indépendante, voilà le leitmotiv des milieux syndicaux. Cette phrase décrit les efforts des syndicats pour réduire leur dépendance vis-à-vis des partis politiques, qui sont dominés par les employeurs, et pour expérimenter à leur place des alternatives reposant sur les travailleurs. Mais cette phrase a pris récemment un sens différent. Les syndicats militants ayant des liens anciens avec les démocrates démontrent maintenant leur "indépendance" en se rapprochant de républicains.
2. La politique étrange européenne c est à dire la solidarité atlantique (Par Elisa Renda)
L arrivée de l euro, l adhésion imminente à l Union européenne de dix nouveaux pays et l engagement pour la rédaction d un texte constitutionnel européen représentent un progrès concret dans le processus d unification politique du continent. En présence de tels succès institutionnels, pourquoi l Europe ne cherche t-elle pas à appliquer une politique étrangère autonome par rapport à la superpuissance américaine, qui pour sa part se consacre de plus en plus à la défense de ses propres intérêts nationaux ? La Politique Etrangère de Sécurité Commune (PESC), à savoir le deuxième pilier de l Union, ne semble pas être à la hauteur du rôle que l Europe prétend vouloir assumer dans le monde.
3. Ensemble faisons annuler la dette (Par Dette et Développement)
Cet article est publié dans le cadre de la semaine d'actions pour l'annulation de la dette. 17-23 juin 2002. Voir aussi Courriel 333 et 332 ou des articles ont été publiés précédemment sur cette semaine d actions. Aujourd hui le Club de Paris et les Plans d ajustement structurel.
4. Sommet mondial de l'Information en décembre 2003 (Par Jean Louis Fullsack et Bruno Jaffré)
On ne compte plus les réunions internationales censées se pencher sur le chevet de la « fracture numérique ». Et pour cause. Les données les plus récentes en la matière font état de 446 millions d'internautes, mais à peine plus de 1% d'entre eux sont en Afrique qui compte pourtant 13% de la population du globe. Pire encore, on n'en compte que 0,1% dans toute l'Afrique subsaharienne qui représente pourtant 10% de la population mondiale (Rapport 2001 du PNUD). Cette fracture numérique que l'on semble découvrir maintenant, n'est pourtant que la conséquence immédiate de la « fracture téléphonique » moins médiatisée mais tout aussi dramatique.
5. Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Evolution syndicale américaine ?

Par Steve Early, membre du Comité politique de Labor Notes
Traduction : Gérard Robin. coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

"Une action politique indépendante, voilà le leitmotiv des milieux syndicaux. Cette phrase décrit les efforts des syndicats pour réduire leur dépendance vis-à-vis des partis politiques, qui sont dominés par les employeurs, et pour expérimenter à leur place des alternatives reposant sur les travailleurs. Mais cette phrase a pris récemment un sens différent. Les syndicats militants ayant des liens anciens avec les démocrates démontrent maintenant leur "indépendance" en se rapprochant de républicains – comme le gouverneur de New York George Pataki – dont les rapports passés avec les travailleurs sont tout aussi ou encore plus décevants. Parmi les syndicats concernés se trouvent SEIU et HERE, peut-être bientôt rejoints par UNITE.

L'ANCIENNE STRATÉGIE

Bien qu'applaudie comme une stratégie nouvelle, c'est en réalité une stratégie ancienne et conservatrice. Beaucoup de syndicats du


attac

bâtiment, les Teamsters et certaines organisations d'enseignants du public ont longtemps soutenu les maires, gouverneurs et législateurs républicains au pouvoir, en retour de faveurs accordées à des intérêts spécifiques. Ces dernières années, les organisations centrales AFL-CIO à Los Angeles et à New York ont soutenu les républicains (respectivement Richard Riordan et Rudy Giuliani) ou sont restées neutres au lieu de soutenir activement des opposants ayant des positions affirmées en faveur des travailleurs.

Les Teamsters ont soutenu de façon constante les candidats présidentiels républicains – de Richard Nixon à Ronald Reagan et George Bush Sr – jusqu'à ce que le réformateur Ron Carey soit élu président du syndicat des Teamsters en 1991.

En 2004, l'IBT pourrait encore soutenir le candidat républicain. Son président, James Hoffa, s'est allié avec Bush Jr au sujet de la recherche pétrolière dans la Zone naturelle protégée de l'Arctique, un projet désastreux pour l'environnement bloqué par le Sénat américain en avril. Hoffa a menacé les sénateurs démocrates du Michigan et du New Jersey de leur supprimer le soutien des Teamsters s'ils s'opposent à cette initiative de Bush.

L'APPUI PRAGMATIQUE

L'organisation des Teamsters du Michigan a appuyé Peter Hoekstra, un membre du Congrès républicain de droite qui n'a pratiquement jamais pris position en faveur des travailleurs. Car Hoekstra travaille sur un accord entre la Maison-Blanche et l'IBT qui mettrait fin aux poursuites à l'encontre du syndicat. Si cela se produit, Hoekstra prédit confidentiellement que son ami "Jim soutiendra ceux qui ont aidé à annuler l'action intentée par le gouvernement fédéral contre le syndicat".

Ce qui est nouveau au sujet du flirt bien plus poussé entre les syndicats et le parti républicain, c'est l'entrée en jeu de syndicalistes beaucoup plus libéraux que Hoffa. Steve Rosenthal, le directeur politique de l'AFL-CIO autrefois membre éminent du Comité national démocrate, veut maintenant soutenir 75 républicains aux élections du Congrès cet automne, au nom "d'une approche bien plus pragmatique que nous développons".

Félicité pour son propre pragmatisme par le Wall Street Journal, le président du SEIU Andy Stern a prédit que le SEIU soutiendrait la réélection de Pataki et accompagnerait la gouverneur suppléante du Massachusetts Jane Swift, un canard boiteux républicain que même son propre parti a laissé tomber. Pour "ouvrir les portes" du Capitole et de l'administration Bush à d'autres républicains, Stern a embauché l'ancien président du Comité national républicain Richard Bond pour servir de conseiller au SEIU.

Entre-temps, le président de HERE John Wilhelm a déclaré qu'il définit les dons politiques du syndicat sur "ce qui soutient l'organisation". Wilhelm semble penser que certains républicains le font, parce que 20 % des fonds pour l'action politique fédérale de HERE sont allés aux candidats du GOP au cours des deux dernières élections.

Dans le Massachusetts, Local 26 – le plus important comité affilié au syndicat HERE en Nouvelle-Angleterre – pratique une approche non partisane depuis plus de dix ans. En remerciement des nominations de protecteurs et de "l'accès" aux bureaux du gouverneur, Local 26 a systématiquement quitté les rangs de la plupart des organisations de travailleurs pour soutenir les deux prédécesseurs républicains de Jane Swift. L'un deux, William Weld, était un privatiseur notoire et un ennemi des fonctionnaires. Allié à Local 26, il a fait campagne pour des réductions d'impôts qui auraient ruiné les projets d'entreprises publiques syndicalisées, ainsi que les services publics pour les travailleurs immigrés à bas revenus comme ceux qui appartiennent à HERE.

À New York, certains soutiens récents à Pataki sont basés sur des services mutuels plus substantiels. En janvier, le président de 1199-SEIU, Dennis Rivera, a travaillé avec l'administration pour obtenir un plan de financement de 1,8 milliard de dollars de l'assurance maladie qui offre 700 millions de dollars d'augmentation de salaire pour beaucoup des 210 000 membres du syndicat. Cet accord sera financé par une augmentation des taxes sur les cigarettes, une plus grande allocation fédérale à Medicaid – encore à approuver par le Congrès – et 1,1 milliard de dollars résultant de la conversion du Blue Cross-Blue Shield de New York en entité lucrative.

HERE soutient Pataki parce qu'il a récemment approuvé une loi qui facilite l'installation de syndicats dans les casinos des territoires indigènes américains (l'État n'approuvera pas les projets de développement de casinos si les tribus n'autorisent pas la reconnaissance des syndicats par une procédure formelle simple).

Cependant, il reste à voir si les tribus se lanceront dans un combat légal pour défendre leur droit souverain d'ignorer les lois fédérales et étatiques sur le travail, comme cela s'est produit ailleurs.

LES CARESSES SE RETOURNENT CONTRE LEURS AUTEURS

À Manhattan les électeurs ont récemment rejeté un candidat républicain soutenu par beaucoup d'officiels syndicaux qui sont maintenant dans le camp de Pataki. Après qu'un sortant de longue date se soit retiré, une élection spéciale qui offrait une occasion rare de réduire la majorité républicaine au Sénat a eu lieu. Les démocrates ont proposé un vétéran bien connu de la communauté militante et progressiste en la personne de Liz Krueger.

Les Teamsters, les syndicats du bâtiment, le Conseil central des syndicats et le 1199 ont tous soutenu le candidat choisi par le président du Sénat de l'État, Joe Bruno, un gros bonnet d'Albany. L'homme de Bruno a perdu 49% contre 51% grâce à une campagne à la base pour Krueger menée par des membres d'autres syndicats alliés avec le nouveau Parti des familles de travailleurs.

Pour étudier plus en détail ces différentes approches de l'action politique, Labor Notes a demandé à quatre syndicalistes – de New York, du New Jersey, de Californie et du Vermont – de commenter la valeur du fait de "donner une leçon aux démocrates en se rapprochant des républicains". (Dennis Rivera, de 1199-SEIU, et Greg Tarpinian, de l'Association de recherches sur le travail, qui a servi de conseiller à Rivera, Hoffa et Pataki, ont été invités à cet échange mais ont décliné l'invitation.)

[Pour plus d'informations, visiter : www.progressiveparty.org (Vermont) et www.workingfamiliesparty.org Les activités des deux partis sont décrites dans : "Spoiling for a Fight : Third Party Politics in America" (Verso, 2002) par Micah Sifry.]

Contact pour cet article : Marsha Niemeijer marsha@labornotes.org Publié en collaboration avec Labor Notes. Labor Notes est un magazine mensuel basé à Detroit, USA, engagé dans la réforme et la revitalisation des mouvements de travailleurs. Nous rapportons des nouvelles sur les mouvements de travailleurs que vous ne trouverez pas ailleurs. Des nouvelles sur les activités des travailleurs de base, les tactiques innovantes d'action, les luttes internationales, les travailleurs immigrés et les problèmes que certains leaders syndicaux préféreraient tenir cachés. Souscrivez et recevez Labor Notes par la poste ! Les renseignements pour souscrire à Labor Notes se trouvent sur notre site web : www.labornotes.org.

La politique étrange européenne c'est à dire la solidarité atlantique

Par Elisa Renda. Granello di sabbia
Traduction : coorditrad@attac.org traducteurs bénévoles (*)

L'arrivée de l'euro, l'adhésion imminente à l'Union Européenne de dix nouveaux pays et l'engagement pour la rédaction d'un texte constitutionnel européen représentent un progrès concret dans le processus d'unification politique du continent. En présence de tels succès institutionnels, la même question revient souvent au centre des discussions, à savoir comment est-il possible, qu'à un moment aussi délicat de notre histoire, l'Europe ne soit pas capable de « s'exprimer d'une seule voix », en insistant surtout sur les valeurs pacifiques et sur le respect des droits de la personne humaine. Pourquoi l'Europe ne cherche t-elle pas à appliquer une politique étrangère autonome par rapport à la superpuissance américaine, qui pour sa part se consacre de plus en plus à la défense de ses propres intérêts nationaux ? La Politique Etrangère de Sécurité Commune (PESC), à savoir le deuxième pilier de l'Union, ne semble pas être à la hauteur du rôle que l'Europe prétend vouloir assumer dans le monde. Sinon, pourquoi l'Europe se serait-elle ralliée, après le 11 septembre, aux USA en acceptant leur vision stratégique de la crise en cours et leur intervention en Afghanistan ultérieure ? En ce que concerne la crise au Moyen- Orient, l'Union Européenne et les USA affichent depuis toujours une attitude différente envers Israël : les USA sont favorisés par ce dernier dans le processus de négociation envers Israël, alors que l'Europe pourrait faire valoir un discours politique équilibré envers les deux états. Pourquoi l'Union Européenne ne s'engage t-elle pas plus sur la voie de la diplomatie ?

L'Intégration politique et économique de toute l'Europe à la fin de ce décennie feraient émerger deux autres superpuissances – une Europe vraiment unifiée et la Chine - aux côtés des USA. Toute logique unilatérale ne pourrait alors être proposée, et la défense des intérêts américains serait soumise à des médiations et à des compromis permanents. Il est évident, qu'une telle perspective n'est pas acceptable

pour un gouvernement qui a érigé son propre plan d'action autour des points suivants (énoncés par le porte-parole pour la sécurité Rice à la convention républicaine de 2000) : le réarmement à outrance, le désengagement des efforts pour la paix et la délégation de telles fonctions à l'Union Européenne, la révision unilatérale des engagements, qui ne satisferaient plus les intérêts américains, l'affaiblissement de la Fédération Russe et une influence majeure dans la zone.

Après le 11 septembre, les USA ont pu approfondir de tels choix : le montant annuel alloué au secteur de la défense s'élève maintenant à 379 milliards de dollars , ce qui représente 40% du budget militaire mondial, soit plus du budget des 14 puissances militaires réunies, alors que le budget militaire total annuel de l'Union Européenne s'élève à 140 milliards de dollars.

Pour la guerre en Afghanistan, les USA n'ont pas eu recours aux services de l'OTAN, et de ce fait à la coopération institutionnelle avec l'Europe, mais ils ont agi de façon indépendante à la tête d'un contingent multinational, en confiant à l'Europe les rôles d'assistance humanitaire et d'aide au développement. Après le début des opérations militaires, la présence militaire américaine s'est élargie à l'Asie Centrale. Aujourd'hui l'Ouzbékistan héberge 3.000 militaires américains, de nouvelles bases militaires se sont installées au Kirghizstan, alors que 200 conseillers américains ont été envoyés en Géorgie. De nombreux observateurs sont retournés aux Philippines afin de préparer une autre guerre contre le terrorisme (contre les groupes islamiques).

Quel a donc été le comportement européen dans ce contexte? La loyauté au Pacte Atlantique a dominé dès les premiers instants. En effet, l'Europe a choisi d'invoquer l'article 5 du traité constitutif de l'OTAN, qui prévoit l'autodéfense collective en cas d'agression contre un état membre, et donc de soutenir la guerre en Afghanistan . En outre, le Conseil de l'Europe, qui s'est réuni en séance extraordinaire le 21 septembre, a formulé un plan d'action contre le terrorisme s'appuyant sur l'élargissement du champ d'application du mandat d'arrêt européen, sur la définition commune du terrorisme, sur la création de banques de données communes, sur une majeure coopération entre les services spéciaux et sur la confiscation des biens des « terroristes » (sur la base de la résolution ONU 1373). Ce plan prévoit aussi une collaboration plus importante sous l'égide de l'Agence Européenne pour la Protection Civile dans le cadre de la prévention d'éventuelles attaques à l'arme chimique et bactériologique et en matière de sécurité aérienne. Mais toutefois aucun allié n'a remis ouvertement en discussion les modalités équivoques de l'attentat et des réactions immédiates après l'attentat. Le Conseil de l'Europe ne critiqua pas non plus le fait, que la superpuissance se préparait à répondre avec la guerre à une situation, que tout autre pays civil aurait affrontée en utilisant des instruments traditionnels, telles que les enquêtes nationales et internationales et en effectuant une série d'interventions diplomatiques destinées à isoler le terrorisme.

Il a été laissé au contraire carte blanche aux USA. En ne considérant que certains des faits les plus significatifs, les USA revendiquèrent en novembre leurs propres droits de capturer les terroristes d'Al Qaeda et de les transférer dans leurs bases militaires pour les faire juger par une cour martiale en ordonnant le huis-clos. Il aurait était légitime de s'attendre à une forte réaction de la part de l'Union Européenne, qui fait de son discours politique et donc du respect des droits de l'homme un critère de base pour chaque coopération politique et économique. Au contraire le Conseil de l'Europe réuni à Laeken à la mi-décembre a reconfirmé son propre soutien aux actions militaires américaines, tout en s'engageant à financer la reconstruction. A l'occasion de cette réunion, il fut décidé en effet le déploiement d'une force internationale de sécurité pour l'Afghanistan, l'Institution et la formation de nouvelles forces armées afghanes, une aide humanitaire ainsi que la construction de la démocratie. Il a donc été prévu une mise en réserve de 352 millions d'Euro. Ce soutien à la vision américaine quant à la gestion de la crise internationale n'est-il pas en total désaccord avec l'engagement démontré lors de nombreuses occasions en vue d'une résolution pacifique des conflits et avec le soutien européen étalé à la Cour Pénale Internationale lors de sa récente création ?

En ce qui concerne la crise israélo-palestinienne il est évident, que devant les attaques insensées contre les camps de réfugiés et les territoires palestiniens, les USA hésitèrent à exercer de réelles pressions sur l'allié moyen-oriental , et optèrent pour une position ambivalente envers Yasser Arafat, acceptant tantôt le point de vue infâme de Sharon, insistant tantôt auprès d'Israël sur la nécessité de négocier avec l'unique interlocuteur possible. Pour sa part l'Europe, bien qu'elle ait une vision moins

partisane de la crise , renonça malgré de nombreuses hésitations à utiliser ses propres capacités de négociations afin de tenir la balance égale entre les deux adversaires. Tant qu'un des acteurs peut vanter une supériorité stratégique , il a tout intérêt – et cela dans une optique militaire – à essayer d'anéantir l'adversaire. C'est seulement lorsque les tractations sont reconnues comme étant l'unique et réelle possibilité de sortir de la crise, qu'il est alors possible de participer avec conviction à une table de négociations. Mais au contraire le Conseil des Ministres de l'Union Européenne s'est limité le 28 janvier à constater la destruction des infrastructures palestiniennes financées par l'Union Européenne en se réservant le droit de réclamer un dédommagement à Israël : ce fut la seule critique de la politique de Sharon. Il ne faut pas oublier en effet, que depuis les accords d'Oslo, l'Union Européenne a contribué amplement, surtout d'un point de vue financier, à soutenir le processus de paix et l'Autorité Palestinienne à peine créée. Sans compter que l'Union Européenne doit actuellement apporter un soutien financier conséquent aux structures de l'Etat palestinien, étant donné qu'Israël refuse de reverser à ce même Etat les recettes fiscales, qui lui sont dues. Un tel soutien revêt sans aucun doute un caractère en soi plus fort que les appels américains, mais cependant pas aussi fort, que ce que pourrait avoir la mise en cause de l'accord d'Association entre l'Europe et Israël en raison des importantes répercussions économiques, qui pourraient s'ensuivre pour ce dernier.

La mission de la troïka européenne, qui a lieu au début avril, a échoué avant même d'avoir commencé à cause du refus de Sharon de permettre aux émissaires européens de rencontrer le président de l'Autorité Palestinienne. L'Union Européenne a accepté de mettre de côté son orgueil dans le but de faciliter la mission diplomatique du Secrétaire d'Etat Powell. Plus récemment, lors de la déclaration de clôture du sommet Europe-USA de Washington (2 mai), l'Europe a souhaité pouvoir être plus impliquée dans la gestion américaine de la crise au Moyen-Orient. Tout cela malgré les exigences spécifiques et les investissements effectués en Méditerranée depuis des années. Quelle est donc la cause de cette modestie diplomatique ? Que penser aussi des très rares pressions exercées contre la politique de réarmement américaine (et de soutien militaire à Israël), alors que l'Europe poursuit sa politique de désarmement, comme répété lors de la réunion du Conseil des Affaires Générales du 15 avril à Luxembourg ?

Afin de pouvoir apporter des réponses à de telles questions, il est utile de s'intéresser au fonctionnement de la PESC (Politique Etrangère et de Sécurité Commune) et aux situations politiques, qui ont accompagné la PESC. La capacité de mettre en oeuvre une politique étrangère efficace dépend d'une part des ressources « structurelles », qui peuvent être mises en jeu (économiques, souvent militaires, mais aussi éthiques et politiques, telle que la propre image internationale), et d' autre part de la capacité d'effectuer des choix partagés par tous ceux qui ont voix au chapitre. La politique extérieure européenne est, en ce sens, totalement inter-gouvernementale, car les décisions sont prises par le Conseil de l'Europe (chefs d'état et de gouvernement) lorsque il s'agit de stratégies générales et par le Conseil (auquel participent les 15 ministres des Affaires Etrangères dans le cadre des réunions du Conseil des Affaires Générales en matière de PESC, dont la continuité est assurée par le Comité des Représentants Permanents – COREPER) et non par le Parlement ou par la Commission (et donc pas par le Commissaire européen chargé des relations étrangères). La Commission (qui est chargée d'assurer la plus meilleure cohérence possible dans les relations de la Pesc avec les autres organes externes de la Communauté, comme par exemple les organes commerciaux et de coopération pour le développement) a un pouvoir d'initiative, mais ce pouvoir est exercé surtout par la Présidence concernée, par les Etats membres et par le Haut Représentant. Le Parlement est consulté seulement, lorsqu'il s'agit de choix fondamentaux ; sinon, il est juste tenu informé de l'évolution de la PESC.

La Politique Etrangère et de Sécurité Commune est mise en oeuvre par le biais de déclarations de la Présidence, des décisions concluantes des accords internationaux et des contacts établis avec les pays tiers, mais surtout grâce aux positions et aux actions communes prises au sein du Conseil. Il existe donc une conception « inter-étatique », qui prévaut et qui oblige les gouvernements – en vue d'assurer une intervention dans les plus brefs délais – à engager de façon continu un travail de consultation réciproque pour obtenir l'accord de tous les membres sur les différentes initiatives. L'introduction des « coopérations renforcées » a représenté une tentative pour remédier à la rigidité décisionnelle, qui fut le résultat de la participation des 15 membres et surtout de


attac

l'entrée de nouveaux membres : ces coopérations renforcées, identiques à celles qui ont déjà été expérimentées dans le domaine monétaire, permettraient à certains membres de pouvoir effectuer des choix dits courageux, sans pour autant devoir recourir à la participation de tous les états-membres. Ce principe approuvé par le traité de Maastricht fut cependant modifié ensuite par le traité d'Amsterdam, qui prévoit que toute décision relative à une coopération renforcée soit soumise à l'approbation collective de tous les membres. Lors du Conseil Européen de Nice en 1999 le quorum fut abaissé à 8 voix , ayant pour effet de limiter la mise en oeuvre de telles coopérations en matière de valorisation des capacités opérationnelles européennes – du moins au sens militaire. Cette attitude hésitante envers le développement d'une politique étrangère supranationale par le biais du système de la « géométrie variable » résulte d'une part de « l'euro- scepticisme » de certains pays (qui veulent considérer l'Union Européenne comme un développement transitoire des Communautés européennes et non comme une entité politique nouvelle), et d'autre part d'évaluations plus complexes liées à l'histoire de l'intégration européenne.

De façon générale, la question de la loyauté au Pacte Atlantique, n'étant pas un privilège exclusif de la Grande-Bretagne, conditionne depuis toujours chaque développement politique et institutionnel en Europe. Sans considérer le lien entre le Plan Marshall et les premiers pas vers la création des Communautés Européennes, mais en ne s'intéressant qu'à la fin de la guerre froide, c'est à dire à la période qui a redéfini le système international comme hégémonie de la superpuissance américaine, il est facile de noter comment l'atlantisme a configuré le modèle d'intégration pour l'Europe Orientale, ainsi que l'ossature de la Pesc. Alors même que l'OTAN assistait à la disparition de son ennemi de toujours, il lui fut attribué le rôle d'élément de cohésion politique entre l'Europe et les Etats Unis et leur vision stratégique. La réunification allemande prévoyait donc l'annexion des régions orientales à la République Fédérale Allemande, ainsi que par la suite l'adhésion de l'Allemagne Orientale à l'OTAN. La Russie, de plus, considérée comme un interlocuteur de négociation essentiel, fut immédiatement rapprochée à l'OTAN et à ses objectifs au travers d'un accord de « Partnership for Peace (Partenariat pour la Paix) », qui prévoyait des formes de consultation et un dialogue politique permanent sur les principales questions de sécurité. En un certain sens, un tel dialogue amplifié surtout grâce à la participation russe aux opérations pour le maintien de la paix au Kosovo sous le parapluie de l'OTAN a mis une sourdine au rôle conféré à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, qui a constitué avec son prédécesseur le CSCE l'unique canal institutionnel de dialogue entre la Russie et l'Occident durant des décennies.

Cette même ardeur d'organisation et d'innovation de l'Union Européenne peut en partie s'expliquer par l'effort fourni par les pays de l'ex-bloc communiste dans le but de s'intégrer au monde occidental. La guerre froide, appartenant désormais au passé et les exigences de sécurité semblant être moins pressantes, l'Europe peut alors se concentrer sur le développement de l'intégration économique (et donc aussi politique et institutionnelle) et sur l'ouverture à l'est : deux stratégies-clés dans la recherche d'une compétitivité globale. A la fin de cette année, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République Tchèque, la République Slovaque et la Slovénie seront membres de l'Union Européenne et en 2004 les citoyens de ces pays pourront participer aux élections du Parlement Européen. Alors que l'Europe se prépare à cet élargissement (il est prévu aussi une période de « pré-adhésion » de la Bulgarie, la Roumanie et de la Turquie), qui est conditionné par la démocratisation de ces systèmes (c'est à dire l'harmonisation avec le patrimoine commun des états-membres en matière de principes institutionnels et de droits civils et politiques), elle définit dans un même temps les bases nécessaires à l'entrée de ces pays au sein de l'organisation de l'Alliance Atlantique. Le Conseil de Partenariat Euro-Atlantique se distingue parmi les organes chargés des relations avec les pays externes à l'OTAN. Ce conseil regroupe les 19 membres de l'OTAN (dont font partie depuis 1999 aussi la République Tchèque, la Hongrie et la Pologne), les pays neutres de l'Europe Occidentale (l'Irlande, la Finlande et la Suisse), les trois républiques baltiques, les ex-républiques soviétiques, la Roumanie, la Slovaquie, et la Slovénie. Il s'agit d'un des organes institutionnels, qui a contribué à la réorganisation de l'OTAN (surtout lors du sommet de Madrid de 1997) en optant pour la flexibilité, afin de faciliter la participation des pays étrangers au Pacte Atlantique à des opérations militaires alliées.

Cela représente le cadre de référence à l'intérieur duquel l'Europe s'est engagée à développer une « Identité de Sécurité et de Défense Européenne », c'est à dire une capacité de mobilisation militaire gérable par la PESC. Les



pays de l'Union Européenne peuvent décider de conduire des opération militaires européennes en s'appuyant sur les structures de l'OTAN, sous l'appellation de « Combiné Joint Rask Forces » (Détachements spéciaux des forces alliées), c'est à dire des forces alliées militaires des seuls pays européens. Le but était et est encore celui d'éviter des doubles emplois inutiles et coûteux, et de permettre un désengagement progressif des Etats Unis par rapport à la sécurité européenne.

Le Conseil de l'Europe réuni à Cologne en juin 1999 a, toujours dans une optique pro atlantique, souligné sa détermination à développer ultérieurement les ressources militaires européennes et à renforcer la composante industrielle et technologique de la défense, afin que cette dernière soit concurrentielle au niveau international ; à élargir la structure décisionnelle (réunions « ad hoc » des ministres des Affaires Etrangères avec la participation des ministres de la Défense, la création d'un Comité Politique et de Sécurité permanent et d'un comité militaire, une salle opérationnelle commune pour le regroupement et l'évaluation des informations , c'est à dire « une cellule de programmation politique et d'alarme opportune », un centre d'études sur la sécurité et enfin un comité chargé des aspects civils de la gestion des crises). En outre, un Etat majeur (militaire) de l'Union Européenne (EUMS) composé de « techniciens » des Etats membres détachés auprès du Secrétariat général du Conseil a été constitué. De telles mesures sont vouées tout au plus au développement de la PESD, c'est à dire de la politique européenne de sécurité et de défense, qui est l'organe de la PESC chargé des opérations pour le maintien de la paix, pour la résolution de la crise et pour l'organisation d'actions humanitaires, lorsque l'OTAN n'est pas impliquée directement dans le conflit. De tels développements sont toujours de toute façon pénétrés par la volonté de ne pas s'opposer institutionnellement à l'Alliance Atlantique, en tenant compte aussi des états neutres (c'est à dire de la Suède, de l'Autriche, de la Finlande, de l'Irlande, et du Danemark). Il est nécessaire de répéter, que de telles ressources gérées par l'Union de l'Europe Occidentale, ne revêtent aucune valeur militaire mais représentent uniquement des interventions en vue du maintien ou du rétablissement de la paix. De plus, le même sommet de Cologne a émis un signal tangible de continuité et de contiguïté entre l'OTAN et la PESC en nommant Mr Xavier Solana – ex Secrétaire Général de l'OTAN - « Haut Représentant de la PESC ».

Par la suite, lors du Conseil d'Helsinki réuni en décembre 1999, l'Europe décida, que les Etats membres devaient être en mesure de déployer 50 à 60 milles militaires, d'ici 2003, pour assurer le maintien de la paix, pour organiser les interventions humanitaires d'urgence et pour gérer les crises internationales (donc des interventions militaires unilatérales), lorsque l'OTAN ne serait pas engagée militairement dans le cadre de l'alliance. Ce désengagement a été clairement signifié par le rôle que l'Europe a voulu assumer au Kosovo et en Macédoine (l'action commune du décembre 2000 créa la Mission de Contrôle Européen (European Monitoring Mission-EUMM)), où les contingents européens constituent la force internationale chargée du rétablissement de la sécurité dans la région.

D'après ce qu'il a été observé, il est possible de conclure, que les objectifs à long terme de l'Union Européenne, tout en visant à une majeure autonomie face aux Etats Unis sont conditionnés par le maintien d'une coopération élevée avec ces derniers . La coexistence de situations d'exclusion et d'inclusion au sein des réalités institutionnelles de l'Union Européenne et de l'OTAN complique la prise d'engagements, qui nécessite par la-même la consultation de tous les acteurs engagés au fur et à mesure. Cette situation explique cette loyauté marquée de la part de l'Union Européenne envers l'Alliance déjà explicité en 1990 par la « Déclaration Transatlantique » et confirmé en 1995 par l'Agenda Atlantique. Cela n'a toutefois pas éliminé l'état conflictuel existant surtout dans le domaine commercial. Ce qui différencie la nouvelle guerre commerciale de l'acier des guerres précédentes est le fait, que cette dernière n'est pas due aux résistances «immobilistes » de l'Europe, mais à l'introduction incohérente de mesures protectionnistes par Washington dans le seul but de défendre sa propre économie en crise. Ce virage américain opéré en février aurait pu entraîner une révision des stratégies européennes, mais cependant cela ne fut pas le cas.

Ce revirement était alors impossible, car la crise actuelle a remis sur les devants de la scène les exigences de sécurité et éloigne donc toute possibilité de remettre en discussion l'identité et les stratégies de l'Union Européenne. En considérant les dynamiques politiques internes de l'Union, il s'avère nécessaire de tenir compte du fait, qu'à ce jour, il se révélerait être contre-productif pour une Europe en voie d'élargissement de prendre des décisions



controversées, qui ne correspondraient pas au fondement établi durant les décennies de construction institutionnelle. Cela explique en partie l'atlantisme démontré durant les derniers mois ainsi que le ralliement à la vision stratégique américaine : une ligne de conduite destinée à éviter le risque de fracture à l'Intérieur du front européen au sein des états membres, tout en laissant une porte ouverte à ce discours sur l'Europe des avancements « institutionnels » de ces dernières années. Mais il émerge déjà de ces signes de fragilité, que la Convention Européenne investie par le Conseil Européen de Laeken ne sera pas capable d'assumer le rôle réel d'organe propositionnel, qui revient à toute assemblée chargée de rédiger une constitution.

Cependant, pour mettre en oeuvre une vraie « politique étrangère européenne », il est nécessaire de conférer à cette nouvelle politique une légitimité plus importante, que celle précédente. Il ne s'agit donc pas seulement d'un changement institutionnel profond, mais aussi d'une réelle transformation de la conscience politique des citoyens européens. Il faut surmonter les divisions et les craintes des peuples en s'opposant dans un premier temps à ces discours xénophobes gratuits, qui caractérisent largement la politique de nos pays, tout en mettant les droits sociaux et de citoyenneté sous la tutelle des lois. Parallèlement, il sera opportun de soulever une discussion approfondie sur le rôle que l'Europe veut jouer dans le monde et sur les instruments qui pourront servir de base d'une manière cohérente à sa politique et aux décisions fondamentales.

Nous est-il vraiment possible d'espérer un tel engagement politique de la part de nos gouvernements ?

Contact pour cet article. Rédaction du Granello di sabbia redazione@attac.org

Ensemble faisons annuler la dette

Par Dette & Développement (plate-forme Dette France)

Cet article est publié dans le cadre de la semaine d'actions pour l'annulation de la dette. 17-23 juin 2002. Voir aussi Courriel 333 et 332 ou des articles ont été publiés précédemment sur cette semaine d'actions.

A- LE CLUB DE PARIS

Le Club de Paris réunit, une fois par mois, les représentants des Etats créanciers du Nord, pour renégocier la dette publique bilatérale de pays ayant des difficultés de paiement.

La première réunion du Club a eu lieu en 1956, au ministère français des Finances. A la date de janvier 2002, 76 pays débiteurs étaient passés devant le Club de Paris et 344 accords avaient été conclus, pour un montant total d'environ 400 milliards de dollars.

Le Club de Paris est une agence de recouvrement de fonds stricto sensu et n'a rien à voir avec une agence de développement. Son objectif est de recouvrer un maximum de créances, sans aucune considération pour la situation socio-économique du pays débiteur ou pour les besoins fondamentaux de sa population.

N'ayant ni existence légale ni statuts, le Club de Paris se contente de formuler de simples recommandations. Néanmoins, son rôle est fondamental puisqu'il permet aux Etats du Nord de présenter un front uni face aux pays débiteurs. En revanche, tout Etat passant devant le Club de Paris est convoqué individuellement et se trouve en position de totale soumission face aux décisions du Club de Paris puisque celui-ci est à la fois juge et partie.

L'allègement de la dette d'un Etat débiteur par le Club de Paris n'est rendue possible qu'après la signature d'un accord avec le FMI prévoyant la mise en place d'un programme d'ajustement structurel, avec toutes les conséquences négatives que l'on connaît pour les populations.

Le premier passage d'un Etat devant le Club de Paris détermine une date butoir et officiellement seules les créances contractées avant cette date peuvent faire l'objet d'un rééchelonnement, ceci afin d'aider le pays à restaurer son accès au crédit. Cela a pour conséquence de réduire, au fil des passages, les possibilités d'allègement de dettes et de perpétuer son endettement.

La pire crainte du Club de Paris serait de voir la constitution d'un " front du refus " des Etats endettés et la proclamation d'un moratoire unilatéral. C'est pourquoi il révise régulièrement ses termes de référence, cherchant à maintenir l'illusion d'une ouverture. En fait, ses décisions n'ont porté jusque-là que sur une infime partie de la dette des pays débiteurs. La dette est devenue un véritable instrument de coercition du Nord sur le Sud.



Le fonctionnement du Club de Paris, on l'a vu, laisse beaucoup à désirer : opacité extrême, double rôle de juge et partie, isolement des pays débiteurs face au front des pays créanciers, impliquant une prise en compte exclusive des intérêts financiers des pays riches. Des mesures d'urgence s'imposent pour briser la spirale de la dette. Tout d'abord, dans un souci de rééquilibrage, les regroupements entre pays du Sud passant devant le Club de Paris devraient être favorisés, et des représentants de la société civile des pays débiteurs et des pays créanciers devraient être associés aux négociations.

Mais plus fondamentalement, le traitement de la dette doit cesser d'être strictement financier et le Club de Paris n'apparaît pas actuellement en mesure de conduire ce changement de logique. Pourtant, une approche juridique est indispensable, afin d'instaurer une procédure de mise en faillite des Etats en cessation de paiement, de diligenter des enquêtes pour mettre à jour des détournements de fonds et permettre aux Etats de récupérer les sommes détournées, ce qui conduit à étudier l'illégitimité de la dette dans de nombreux pays en développement. Le problème de la dette doit désormais s'inscrire dans le cadre d'une approche globale.

B- LES PLANS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

A la fin des années 1970, les Institutions financières internationales (IFI) ont commencé à promouvoir une nouvelle approche de prêts aux pays se heurtant à de sérieuses crises de dette. La Banque Mondiale a commencé à déplacer des prêts jusque là destinés à financer des projets (barrages, centrales électriques etc.) pour les diriger vers des Programmes d'ajustement structurel (PAS) visant à restructurer soit l'ensemble de l'économie soit un secteur spécifique tel que l'énergie ou l'éducation. Afin de bénéficier de ces prêts, le gouvernement était alors prié de réaliser des changements dans sa politique et ses institutions afin de chercher à améliorer ostensiblement ses performances économiques.

Ces politiques d'ajustement structurel reposent sur une théorie économique très fortement libérale, qui considère que le libre marché doit présider à la fourniture de biens et de services, la concurrence devant assurer l'utilisation la plus efficace des ressources ainsi que des bénéfices plus importants. Le mécanisme de ces PAS sont appliqué selon une "recette courante" :
- Dévaluation de la devise,
- Promotion des exportations au dépend des cultures vivrières,
- Libéralisation du commerce,.
- Réduction des restrictions imposées aux investissements étrangers.
- Privatisations

Les prêts d'ajustement structurel en sont venus à englober la majeure partie des prêts de la Banque Mondiale (jusqu'à 53 % en 1999) alors que le type et l'exécution des réformes d'ajustement structurel encouragées par les Institutions financières internationales (IFI) ont été controversés quasi dès leur début. Les principales critiques faisaient ressortir :
- un manque de participation,
- un manque de transparence,
- des effets pernicieux sur les pauvres,
- un préjudice porté aux producteurs locaux.
- la dégradation de l'environnement,
- un modèle unique pour tous,
- un échec à réaliser la croissance.

Longtemps la Banque Mondiale et le FMI déclaraient qu'il s'agissait d'une « souffrance de court terme, pour un bénéfice à long terme » pourtant cette souffrance à court terme s'est instaurée pour plus de 20 ans, creusant les inégalités et freinant tout développement. Face aux critiques la Banque mondiale s'est engagé dans une réforme de ses programmes. Pour que ceux-ci œuvrent réellement en faveur du développement nous mettons en avons les points suivants :

1.Que la lutte contre la pauvreté soit l'objectif premier de tous les programmes de prêt des IFI aux pays à faibles revenus et que les progrès en vue de ce but soient mesurés par des objectifs et des indicateurs concrets,

2.Que se développent une consultation et une participation substantielle des citoyens (et que Banque mondiale et FMI n'y aient principalement qu'un rôle de conseillers),

3.Que tous les bailleurs de fonds publics coordonnent leur aide et leurs programmes de prêt au travers du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSRP) élaboré par le pays bénéficiaire.

Contact pour cet article. Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) 4, rue Jean Lantier - 75001 Paris - Tél. : 0144828153 - Fax : 0144828145 E-mail : dette@ccfd.asso.fr - Site internet : www.dette2000.org



Sommet mondial de l'Information en décembre 2003

Par Jean Louis Fullsack Ancien Expert de l'UIT, et Bruno Jaffré Président de CSDPTT

Ne ratons pas le rendez-vous !

On ne compte plus les réunions internationales censées se pencher sur le chevet de la « fracture numérique ». Et pour cause. Les données les plus récentes en la matière font état de 446 millions d'internautes, mais à peine plus de 1% d'entre eux sont en Afrique qui compte pourtant 13% de la population du globe. Pire encore, on n'en compte que 0,1% dans toute l'Afrique subsaharienne qui représente pourtant 10% de la population mondiale (Rapport 2001 du PNUD).

Cette fracture numérique que l'on semble découvrir maintenant, n'est pourtant que la conséquence immédiate de la « fracture téléphonique » moins médiatisée mais tout aussi dramatique. L'Afrique ne compte en effet que 2% des lignes téléphoniques mondiales, et la télédensité -qui représente le nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants- atteint péniblement 1,2% en ajoutant les téléphones mobiles. Les zones rurales africaines, comme nous le constatons lors de nos séjours sur place et que ne reflètent pas les statistiques, sont de véritables déserts téléphoniques, et on peut raisonnablement estimer à plus de 85% le nombre de villages dépourvus d'un simple accès au réseau téléphonique. Encore faut-il ajouter que lorsqu'un tel accès existe, il est d'une disponibilité aléatoire du fait de dérangements multiples, et souvent inabordable pour l'habitant de ces régions reculées du fait du prix d'une communication téléphonique, sensiblement supérieur à celui que nous connaissons en France. Sans entrer dans des détails techniques chacun sait -ou doit savoir- qu'Internet ne peut se passer du réseau téléphonique car c'est le support de son accès à l'utilisateur, même si quelques solutions par radio ou satellite sont des alternatives émergentes mais d'un coût d'utilisation nettement supérieur et donc hors de portée de la plupart des populations de ces vastes régions.

Pourtant l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), agence spécialisée de l'ONU, compte en son sein, le Bureau de Développement des Télécommunications (BDT), une structure dont la fonction essentielle est de promouvoir et réaliser le développement des télécommunications dans le monde et en particulier dans les Pays en Développement (PED). Depuis l'avènement du néolibéralisme il y a une dizaine d'années et la déréglementation du secteur des télécommunications qu'il a érigé en dogme, l'UIT ne prône pour toute solution que la dérégulation et la privatisation des Offices et opérateurs nationaux jusque dans les Pays les Moins Avancés (PMA), les plus pauvres des PED. Pas étonnant alors que les indicateurs téléphoniques retenus, qui ne peuvent rendre compte de la réalité vécue par la population, donnent lieu à d'étonnantes déclarations d'autosatisfaction de la part des dirigeants de l'UIT, alors qu'ils ne se fixent comme objectif pour 2003 qu'une télédensité de 2%, soit deux lignes téléphoniques pour 100 habitants.

Cependant depuis trois décennies des travaux ont montré, notamment à l'UIT, l'étroite corrélation entre développement des télécommunications et développement tout court d'un pays. Les ONG oeuvrant en Afrique connaissent bien les difficultés à travailler avec leur partenaires faute de liaison téléphonique, ce qui génère par ailleurs des coûts supplémentaires. En France, comme dans tous les pays industrialisés, l'essor des télécommunications que nous avons vécu jusqu'à maintenant et son effet d'entraînement sur l'économie n'auraient pu avoir lieu s'il n'y avait eu dans les années 70 une politique publique volontariste pour investir massivement dans les infrastructures. Un tel choix n'est plus laissé aux dirigeants africains qui sont sommés de privatiser en priorité leurs télécommunications sous peine d'être privés de moyens de financement extérieurs et notamment des crédits de la Banque Mondiale et du FMI.

Ainsi, la priorité accordée par l'UIT au processus de privatisation des sociétés nationales des télécommunications dans les PED constitue-t-il une erreur fondamentale et rédhibitoire, car en toute logique -et surtout dans un processus de déréglementation- son rôle prioritaire et de partenaire loyal à l'égard de ses Membres que sont les PED aurait dû inciter l'UIT à renforcer précisément leurs opérateurs nationaux de télécommunications afin qu'ils ne constituent pas une proie trop facile -et trop bon marché- pour les investisseurs étrangers (France Télécom, Telecom Malaysia, SBC, ...) et par voie de conséquence une perte économique irremplaçable pour les PED eux-mêmes.

Après les télécommunications qui ont servi de laboratoire, le néolibéralisme régnant atteint maintenant en Afrique les chemins de fer, les réseaux d'électricité et la fourniture d'eau, et



impose leur déréglementation en vue de privatisations aussi douteuses en efficacité que juteuses pour les « partenaires », tous des conglomérats des Pays Industrialisés à l'exemple de Bolloré et Vivendi.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale de l'ONU a décidé de tenir en décembre 2003 à Genève Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (WSIS), une initiative des Nations Unies en vue de combler le « fossé numérique » entre les pays industrialisés du Nord et les Pays en Développement du Sud, grâce notamment à l'emploi des nouvelles technologies de l'information et de la communications (NTIC). C'est à l'UIT qu'en a été confiée l'organisation. Un Secrétariat Spécial a été mis en place, chargé d'élaborer le programme d'action, de définir l'organisation et de rechercher voire faciliter la participation de la société civile à cette initiative. Nous pensons que c'est là une ultime chance pour cette agence et en particulier son BDT de répondre autrement à la confiance et au crédit que lui accordent encore, et malgré ses dérapages passés et actuels, ses Membres les plus fidèles que sont les PED. C'est aussi pour cette raison que nous répondrons par notre participation et notre engagement.

Quel que soit le scepticisme que l'on ressent pour de telles « grandes messes » récurrentes à l'issue douteuse, et plus souvent à vocation d'alibi que de décision efficace, les ONG françaises ne doivent pas laisser passer l'occasion de faire entendre leur voix et d'imposer un véritable droit à la communication et à la transparence dans la recherche de solutions pour réduire effectivement et selon le voeu et besoins des populations concernées cette « fracture numérique ». La question des services publics a donné lieu dans la période récente à un certain nombre de campagnes et de débats, mais « le téléphone » y est singulièrement absent alors que nombreuses sont les associations et ONG qui s'investissent dans les NTIC, soit dans leur fonctionnement en interne soit dans le cadre de projets de vulgarisation d'Internet dans les PED.

Pour réduire efficacement cette « fracture numérique », les objectifs fixés par l'UIT en termes de couverture téléphonique doivent être sérieusement réexaminés et surtout clairement affichés. Ainsi l'objectif prioritaire et à atteindre à une échéance proche devrait être que chaque village dispose au moins d'un accès au réseau de télécommunications pour développer les services qui sont jugés indispensables par sa population.

Mais pour faire face à ce nouveau modèle de développement, plus concret et plus ciblé, l'UIT devra se réorganiser profondément et -s'agissant de son action en faveur des PED/PMA-réorienter son BDT vers des finalités d'utilité publiques plutôt que de continuer à se soumettre aux lois exclusives du marché. A cette fin le BDT devra associer les ONG engagées dans le domaine du développement à ces choix stratégiques, à la définition des nouvelles ambitions, mais aussi à la rédaction de rapport ou la réalisation de projet concret sur le terrain. Mais ce processus devra aussi s'attacher la participation active et l'engagement sincère du personnel de l'UIT -en particulier celui originaire des PED- afin de le motiver sur ces nouveaux objectifs. De la réalité de cet engagement conjoint des ONG et du personnel de l'UIT dépend en grande partie la réussite pour non seulement réduire la fracture numérique mais pour que les PED -et en premier lieu les pays africains- tirent un bénéfice réel pour leur développement et forgent avec l'apport des NTIC, parallèlement avec d'autres secteurs et notamment l'énergie, un avenir plus riche d'espoir pour leur population.

Jean Louis Fullsack et Bruno Jaffré
Contact pour cet article. Bruno Jaffré bruno.jaffre@rd.francetelecom.com

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/indexfr puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.

-- Mardi 28
AUSTRIA : Steyr – Nettingsdorf
BRITAIN: London
DANMARK: Copenhagen - Beboerhus
FRANCE : Reyrieux - Strasbourg
NORGE : Oslo
SUISSE SCHWEIZ : Lausanne
SVERIGE : Uppsala – Stockholm – Norrkoping



-- Mercredi 29
AUSTRIA: Graz – Braunau
DANMARK : Odense
FINLAND: Helsinki
FRANCE : Rennes – Caen – Strasbourg
HELLAS : Athen

-- Jeudi 30
DANMARK: Blagarden – Hillerod
FRANCE : Tulle – Pamiers – Rouen – Strasbourg – Paris Centre
ITALIA : Udine
NORGE : Kristiansand

-- Vendredi 31
BELGIQUE BELGIE: Bruxelles
DANMARK : Copenhagen
FRANCE : Thonon – Rouen – Martigues
SUISSE SCHWEIZ : Jura
SVERIGE : Stockholm

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.